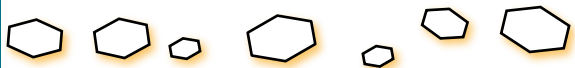




Ville de Dijon
Conservatoire à
Rayonnement Régional
Musique - Danse - Théâtre - Arts plastiques



LOCATION D'INSTRUMENTS



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Afin de promouvoir et faciliter le développement de la pratique instrumentale, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon met à la disposition de ses usagers un parc instrumental à la location.

Instruments proposés

- **Bois** : flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone
- **Cuivres** : cor, trompette, trombone, tuba
- **Cordes** : violon, alto, violoncelle, contrebasse, harpe, guitare
- **Autres** : accordéon

Afin d'être adaptés à la morphologie des enfants, certains instruments sont disponibles en plusieurs tailles. Pour les cordes : quart, demi, trois-quart, entier... Pour d'autres instruments : modèles appelés « petites mains »... L'enseignant vous indiquera quelle est la taille d'instrument la plus appropriée à l'élève.

Révision de l'instrument

Lors de la remise de l'instrument, le contrat de location détaille l'état de l'instrument.

À la fin de la location, le retour de l'instrument doit être accompagné d'un certificat attestant d'une révision complète (auprès d'un professionnel).

Les interventions relevant de l'entretien courant de l'instrument sont à la charge du locataire.

Les interventions importantes dues à l'ancienneté de l'instrument sont à la charge du conservatoire qui veille à fournir un instrument en bon état.

Si une réparation s'avère être due à une négligence du locataire (ex : instrument tombé...), elle est à la charge du locataire.

MODALITÉS DE LOCATION

Vos démarches sont à effectuer auprès du référent du parc instrumental (service logistique).

Bien que tous les instruments ne soient pas disponibles en nombre identique, nous essayons de satisfaire le maximum de demandes.

Assurance

De nombreuses assurances «responsabilité civile» couvrent les éventuels dommages que pourrait subir l'instrument. Toutefois, il convient de s'assurer que sont effectivement pris en compte, hors du domicile : le risque de bris, les dommages, la perte, le vol.

Un instrument ne peut être emporté que si un certificat d'assurance a été fourni.

Tarif de la location

À titre indicatif, en 2018-2019, le montant annuel de location (non inclus dans les droits d'inscription) s'élève pour :

- les dijonnais à 57 €
- les non-dijonnais à 114 €

Calendrier

Demande de location

Le volet bleu (à découper) est à déposer ou à adresser au CRR le plus tôt possible, avant le samedi 14 septembre 2019.

Si un instrument vous est attribué, vous êtes prévenu par mail (ou téléphone) à partir du lundi 23 septembre 2019.

Retrait de l'instrument

Le retrait s'effectue à partir du lundi 23 septembre 2019 aux horaires d'ouverture, **sur rendez-vous**, sur présentation des documents demandés.

+ D'INFOS

Ville de Dijon

Conservatoire à Rayonnement Régional

24 bd Clemenceau - CS 73 310 - 21033 Dijon Cedex
autres sites : 15 rue de Colmar / 8 rue Monastir

Courriel scolarite-crr@ville-dijon.fr

Téléphone 03 80 48 83 68 (service scolarité)

Site internet dijon.fr/conservatoire

J-Y. Dupont-Lemaire, *directeur*

C. Dacharry, *directeur-adjoint
en charge des enseignements*

N. Brideron, *responsable de la scolarité*

DEMANDE DE LOCATION D'UN INSTRUMENT

À découper et à remettre au référent
du parc instrumental (service logistique)

Élève

Nom

Prénom

Instrument

Professeur

Responsable légal

Nom et prénom

Téléphone

Mail

Signature

partie réservée au conservatoire

Instrument attribué

.....

Remarques

.....

.....

À compléter

Instrument demandé

Taille de l'instrument (si connue)

Élève

Âge ans Taille 1m

Élève débutant ? oui non

L'élève a déjà bénéficié de la location d'un
instrument avant 2019-2020 ? oui non

Famille

Plusieurs enfants de la même famille pratiquent
un instrument au conservatoire pour l'année
2019-2020. oui non

Si oui, combien ?

partie réservée au conservatoire

Instrument rendu en retard ? oui non

Demande réceptionnée le / / 2019

Numéro d'enregistrement

Instrument attribué